Numéro spécial “Vulnérabilité”

Julien Bouillé, Maître de conférences, Université Rennes 2, UFR Sciences sociales

Hélène Gorge, Maître de conférences, Université de Lille, ILIS

2024, Vol.09, No1

https://carnetsdeconso.com/papier/numero-special-vulnerabilite-numero-assemble/

DOI : https://doi.org/10.48748/D6MQ-NG14

Toutes les illustrations de ce numéro sont de *Margot Husson, ©Hewel*

Les textes contenus dans ce document se rapportent à la journée d'étude intitulée « Regards interdisciplinaires sur la vulnérabilité ».

Cette journée s'est tenue le 8 juin 2023 à l'université Rennes 2.

Elle était organisée et soutenue par le GIT ALCOR, le LiRIS (*Laboratoire interdisciplinaire de Recherches en Innovations Sociétales*), Le LUMEN (Lille University ManageMENt), l'Université Rennes 2 et l'Université de Lille.

Les recherches scientifiques présentées lors de cette journée ont fait l'objet d'une captation vidéo. Celle-ci est disponible en libre accès en cliquant sur le lien suivant :

https://ubicast.visio.univ-rennes2.fr/permalink/v12664e7288bbbxo65f9/

Edito

La notion de vulnérabilité a déjà fait l'objet de nombreuses recherches. Mais parce qu'elle demeure une notion polyvalente, embrassant divers publics et exposant des réalités variées, il nous semble important de continuer à y porter une attention. Comme le décrivent Baker, Gentry and Rittenburg (2005), la vulnérabilité peut être causée par des facteurs multiples : des caractéristiques individuelles (addiction, handicap, genre, ethnicité, déficiences cognitives), des caractéristiques psychosociales (concept de soi, perceptions sociales de l'apparence, statuts socio-économiques, connaissances perçues, acculturation, victimisation) et des états individuels (chagrin, transition, motivation, divorce, instabilité identitaire). Enfin, des conditions externes viennent renforcer la vulnérabilité comme les problèmes sociaux, la distribution des ressources, les conditions environnementales ou un contexte politique.

La vulnérabilité fait référence à une forme de fragilité, qui peut s'exprimer à différents degrés et s'avérer ponctuelle ou permanente. Brenkert (1998, p.7) la définit comme une relation à quatre dimensions : « une personne est vulnérable au regard d'un autre agent moral ou causal et en raison d'un mal causé dans un contexte spécifique. »

La rencontre du 8 juin 2023 intitulée « Regards interdisciplinaires sur la vulnérabilité », alliant chercheurs, membres de la société civile et structures associatives, avait pour objectif de montrer les apports de l'interdisciplinarité à ce type de notion, mais aussi d'éclairer certains nouveaux enjeux de la vulnérabilité.

La première recherche, présentée par Gaël Henaff, sur l'approche juridique de la vulnérabilité en droit privé, rappelle que cette notion un peu brouillonne échappe à une définition juridique au profit d'autres notions (déficience, précarité, etc.). Le vide juridique peut alors freiner l'utilisation de la notion de vulnérabilité. Cependant, elle permet d'avoir un regard plus interdisciplinaire et total pour éviter des formes de stigmatisation par l'utilisation d'autres notions peu évolutives et maniables, comme la pauvreté ou la déviance. La vulnérabilité permet en effet de se détacher de critères purement socio-économiques par exemple, ou de normes, pour caractériser des situations de risque qui portent atteinte à l'intégration des individus (Martin, 2013).

La vulnérabilité traduit effectivement des situations dynamiques. La recherche de Boris Collet et Hélène Gorge sur les nouveaux types de vulnérabilité liés au changement climatique le montre. La transition environnementale crée un sentiment de perte de contrôle et de détresse face à des évolutions que les individus n'arrivent pas à maîtriser. Cette vulnérabilité émotionnelle est décisive dans le choix d'avoir ou non des enfants face à l'incertitude du futur ; et crée aussi une réflexivité importante face aux choix de consommation. L'utilisation

de cette notion dans un contexte de changement climatique n'est pas anodine, et fait écho à l'essor de cette notion dans les années 1980, dans un contexte aussi d'incertitude et de peur de l'avenir. Décrivant par exemple le risque nucléaire avec Tchernobyl, Beck (1986) mobilise la vulnérabilité comme un sentiment de menace propre à notre époque.

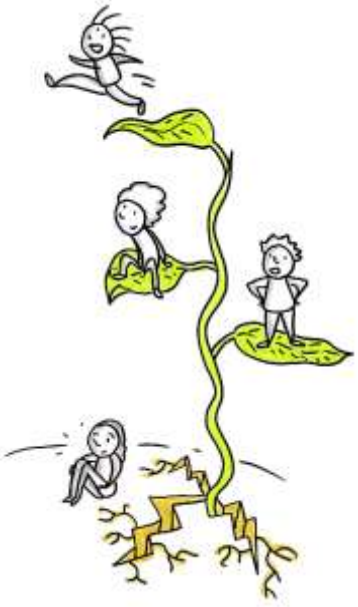

Par ailleurs, la vulnérabilité est un processus, dans lequel la discussion sur l'*empowerment*, prend tout son sens. La prise de pouvoir par des individus en situation de vulnérabilité est questionnée dans la recherche de Sheila Matson-Barkat et ses co-auteurs, portant sur le contexte du handisport. Les chercheurs s'interrogent sur les répercussions des communications sur le handisport et la manière dont les échanges peuvent ensuite se faire entre le public et les sportifs. La déstigmatisation du handisport repose souvent sur la mise en place de ressorts émotionnels et de modèles de sportifs afin de générer de vecteurs positifs et d'éviter des formes de stigmatisation.

Il est aussi question d'*empowerment* dans la recherche d'Anaïs Henneguelle et Bleuwenn Lechaux sur l'imaginaire carcéral du rap francophone. La prison, un univers représenté comme déterministe et baigné d'une forme de fatalisme, va à l'encontre de la possibilité de « prendre le pouvoir » ou de trouver des formes d'émancipation. C'est aussi un univers qui a tendance à renforcer la vulnérabilité des individus en créant des situations de souffrance, de racisme, de douleurs, etc. Le rap agit comme contrepied à cet univers enfermant en dénonçant la prison et ses retombées, et devient alors un véritable outil politique. Il offre ainsi une voix à des personnes qui ont vécu ou vivent des formes de vulnérabilité.

Les prises de pouvoir sont nombreuses et variées face à la vulnérabilité. Elles peuvent aussi prendre forme dans des lieux et temporalités en dehors des lieux et temporalités où s'exprime directement la vulnérabilité.

Comme le discute l'association ESS Cargo & Cie, les dispositifs participatifs sont au cœur de la gestion de la vulnérabilité. En mettant en place un lieu et un réseau d'entraide et de soutien logistique au développement de projets, ESS Cargo & Cie encourage la participation, et même plus, la prise de pouvoir de populations en situation de vulnérabilité dans leur vie quotidienne, parce qu'en isolement social, en difficultés économiques, etc. Mais la mise en place d'une telle structure ne permet pas toujours de lutter contre l'une des étapes importantes dans le processus : la demande d'aide pour réduire la vulnérabilité.

Références

Baker S.M., Gentry J.W. et Rittenburg T.L. (2005), Building understanding of the domain of consumer vulnerability, *Journal of Macromarketing*, 25, 2, 128-139.

Beck U. (2001 [1986]), La société du risque, Paris, Flammarion.

Brenkert G.G. (1998), Marketing and the vulnerable, *Business Ethics Quaterly. Ruffin Series*,

1, 7-20.

Cherrier H., & Belk, R. (2015), Setting the conditions for going global: Dubai's transformations and the Emirati women. *Journal of Marketing Management*, *31*(3-4), 317-335.

Martin C. (2013), Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel, *European Journal of Disability,* 7, 4, 293-298.

L'imaginaire carcéral du rap francophone : une recherche en cours

Bleuwenn Lechaux, Maître de conférences, Université Rennes 2

Anaïs Henneguelle, Maître de conférences, Université Rennes 2

Présentation du programme de recherche : PNL – *Prison N' Lyrics*

Ce programme de recherche - en cours – part d'un constat initial en forme d'évidence : musique populaire, genre artistique très largement produit, distribué et consommé, le rap est réputé contribuer à la construction de nos représentations. Rattachées à une série d'« illégalismes populaires » (Hammou, 2014), notamment celui de la « délinquance », ses productions sont fortement imprégnées de références à l'univers carcéral. Pourtant, les relations entre rap et prison n'ont paradoxalement pas encore été étudiées de manière systématique. C'est ce vide théorique et empirique que ce projet de recherche, entamé en 2022, entend combler, en analysant comment, entre 1990 et 2022, le rap francophone participe à la construction d'un imaginaire carcéral.

Dans cette perspective, deux objectifs de recherche sont poursuivis. En premier lieu, il s'agit de dresser un panorama du rap francophone au sein duquel la place de la prison dans la production artistique est analysée. Les vulnérabilités associées à l'univers carcéral sont à cette

occasion examinées. En second lieu, il s'agit d'étudier les conditions effectives de production du rap francophone. D'une part, les conditions dites « matérielles », qui couvrent l'intégralité du processus productif, depuis la phase d'écriture jusqu'à celle de l'éventuelle commercialisation d'un produit fini. Et, d'autre part, les conditions dites « sociales », renvoyant aux trajectoires sociales des rappeuses et des rappeurs, à leurs expériences vécues, ainsi qu'à leur ancrage territorial. Les formes de vulnérabilité procédant de ces conditions sont là aussi documentées.

Refusant d'adopter une approche scientifique qui confinerait à une essentialisation du rap, cette recherche s'appuie sur des méthodes mixtes de recueil de données, à la fois quantitatives et qualitatives, accordant de ce fait une place cardinale à l'empirie dans la démarche adoptée. Sans céder à la tentation du rap comme « miroir » d'une réalité sociale (notamment celle des banlieues populaires), les hypothèses de travail s'efforcent de réconcilier, d'un côté, l'analyse du rap comme œuvre d'art et, de l'autre, l'étude de son ancrage social, qu'il soit artistique ou extra-musical.

Référence :

Hammou K. (2024), Une histoire du rap en France, Paris, La Découverte.

Une approche juridique de la vulnérabilité

Gaël Henaff, Maître de conférences HDR, Université de Rennes 2

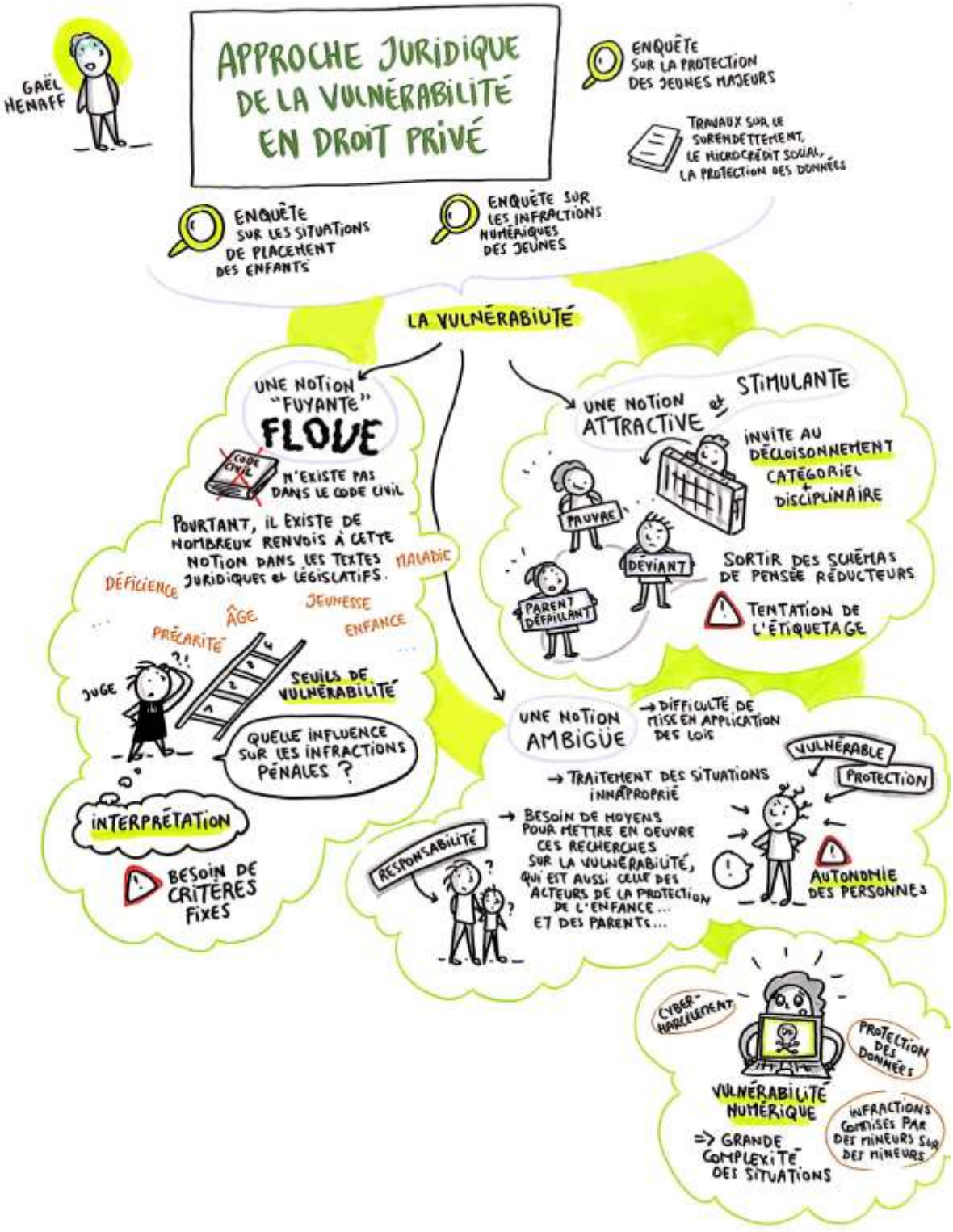

La vulnérabilité est une expression qui a le vent en poupe, y compris en droit, comme en attestent les renvois législatifs nombreux. Du code pénal au code des transports en passant par le code de l'action sociale et des familles ou le code de la santé publique, pas moins de 22 codes emploient les termes *vulnérable(s)* ou *vulnérabilité(s)*. On ne trouvera pourtant pas de mention de la vulnérabilité dans le code civil (Roux-Demare, 2019), non parce que l'état ou le processus qui y conduit sont inconnus du droit civil, en témoignent les règles relatives à la protection des mineurs ou des majeurs, mais bien parce qu'elle est souvent appréhendée par d'autres situations comme l'âge ou l'altération des facultés mentales ou corporelles, ou traitée par d'autres branches du droit sous la forme de statuts protecteurs : droit social, droit de la consommation ou encore droit des baux d'habitation pour ne prendre que quelques exemples.

La vulnérabilité, une notion fuyante

Souvent mentionnée, la vulnérabilité n'est pourtant jamais définie par la loi, laissant à l'interprète, juge ou administration, une large marge d'appréciation dans la prise en compte des situations qui lui sont soumises. Le procédé n'est pas inconnu de la technique législative qui a volontiers recours aux notions floues (Mackaay, 1979) ou aux concepts mous, selon l'appréciation que l'on en a. Ce sont des espaces de respiration dans la loi ainsi adaptable à de nombreuses situations. Mais ce peut être aussi l'occasion d'appréciations discrétionnaires divergentes d'un juge à l'autre, d'une autorité chargée d'appliquer un texte à l'autre, souvent vécues comme inégalitaires voire injustes. La vulnérabilité se laisse difficilement saisir et reste une notion fuyante. L'expression de vulnérabilité laisse un sentiment d'inachèvement, d'une désignation sans définition. Nommer ne suffit pas lorsqu'il s'agit de conditionner une prise en charge (aide financière, accompagnement social…) ou de sanctionner pénalement un comportement dont serait victime une personne vulnérable (discrimination, violences). D'ailleurs le législateur comme la jurisprudence tentent de procéder par équivalence, en insistant sur le degré de vulnérabilité avec l'idée que la ou les vulnérabilités doivent être suffisamment conséquentes pour être prises en compte. Ne sommes-nous pas tous vulnérables en tant qu'être vivants et la qualité de victime ne prouve-t-elle pas la vulnérabilité de la personne ? C'est ainsi que le code pénal exige comme élément ou condition de certaines infractions ou comme circonstance aggravante la preuve d'une « particulière vulnérabilité » de la victime en la reliant prudemment à l'âge, à la maladie, à l'infirmité, à une déficience physique ou psychique, à un état de grossesse ou à la précarité de sa situation économique ou sociale. L'appréhension de la vulnérabilité par degrés, loin de clarifier les situations, renforce la marge d'appréciation et les incertitudes et s'avère une « échelle impossible à graduer » (Loiseau, 2016). Le résultat est parfois singulier pour ne pas dire choquant comme en témoigne cet arrêt du 8 juin 2010 (n°10-82.039) rendu par la chambre criminelle de la Cour de cassation qui juge, contrairement à l'arrêt de la chambre de l'instruction de la cour d'appel

de Colmar, que retenir que la victime d'un viol était âgée de soixante-dix ans au moment des faits ne suffisait pas à caractériser sa particulière vulnérabilité, circonstance aggravante du crime. On peut alors s'interroger sur l'utilité d'une telle notion par rapport à celles plus connues d'âge (jeune âge ou grand âge), de pauvreté, de précarité, de handicap, de grossesse, de maladie, d'état de faiblesse, d'ignorance ou encore de dépendance.

La vulnérabilité, une notion attractive

Il ne faudrait pas cependant rejeter trop vite les approches par la vulnérabilité car elles éclairent sous un jour différent des situations connues depuis longtemps mais sous des vocables sinon totalement périmés, du moins dépassés. L'expression juridique d'incapacité des mineurs comme des majeurs est bien souvent délaissée aujourd'hui au profit de la notion de vulnérabilité. Ce changement de vocabulaire s'est accompagné d'une évolution dans la perception de ces situations et des règles applicables, envisagées tant sous l'angle du besoin de protection que de la reconnaissance d'une certaine autonomie (Eyraud et Vidal-Naquet, 2013). L'entrée par la vulnérabilité invite alors à décentrer le regard du statut souvent réducteur ou stigmatisant (enfance difficile ou enfance déviante par exemple) pour aller plus concrètement vers les situations dans lesquelles se trouvent les personnes et sur les processus qui sont susceptibles de les y conduire (enfants en danger ou susceptibles de l'être) appelant ainsi à des réponses spécifiques (Projet pour l'enfant) et au dépassement catégoriel (Brodiez-Dolino, 2014). Sous cet angle, la vulnérabilité est une notion attractive car elle invite au décloisonnement disciplinaire et stimule les recherches croisées. Cherchant à comprendre ces situations ou ces processus, de savantes divisions sont construites par les chercheurs en sciences sociales, séparant les vulnérabilités subjectives ou endogènes qui tiennent à la personne (âge, santé…), et les vulnérabilités objectives ou exogènes, liées au contexte (contractuel, social, politique, économique, juridique, environnemental (surendetté, consommateur, exclus, salariés, chômeurs, réfugiés...), les vulnérabilités fondamentales des vulnérabilités problématiques. Il n'est cependant pas certain que l'entrée par les vulnérabilités évite les écueils de la catégorisation et les tentations du retour à l'étiquetage. Les nouvelles catégories mobilisées par la pratique, comme par les chercheurs, ressurgissent en remplacement des précédentes : adolescents « incasables », « patates chaudes », « enfants à besoins multiples » (EBM), « jeunes en situation de rue », « décrocheurs » et « errants ».

La vulnérabilité des acteurs de la protection de l'enfance

L'appel à concentrer nos attentions sur les publics vulnérables et sur les mesures à mettre en œuvre ne doit pas faire oublier l'importance du regard à porter sur les personnes qui sont

chargées de mettre en œuvre ces mesures, et sur leur propre vulnérabilité. Comment ne pas s'inquiéter du mal être, de l'isolement, des conditions de travail difficiles et parfois du manque de considération exprimés par de nombreux acteurs de la protection de l'enfance, familles d'accueil, éducateurs spécialisés, cadres de l'aide sociale à l'enfance, magistrats. Les causes en sont variées. Difficulté de mettre en application les lois votées, mesures de placement ou de milieu ouvert prononcées par la justice mais non effectuées, listes d'attentes interminables, postes non pourvus... Faute de temps, certaines décisions ne sont plus prises en audience comme des renouvellements de mesures d'assistance éducative, des restrictions ou suppressions de droit de visite et d'hébergement en cas de placement ou encore des décisions de délégation de l'autorité parentale à l'Aide sociale à l'enfance pour des actes ponctuels (Ramadier, Goulet, 2019). L'instabilité institutionnelle et normative fournit le terreau dans lequel grandit ce mal-être : réformes législatives incessantes, changement des équipes et des majorités, fermeture/ouverture de services, nouvelles expérimentations mises en place ou abandonnées… La priorité en protection de l'enfance, comme le souligne un rapport du Sénat de 2023, est « d'appliquer les dispositions en vigueur avant d'envisager toute nouvelle réforme législative. » (Deroche, Bonne, 2023).

Références

Brodiez-Dolino A., *La vulnérabilité, une notion opératoire pour penser l'enfance en danger ?*, Rapport ODPE 2014.

Deroche C. et Bonne B., *Rapport d'information protection de l'enfance : mieux appliquer les lois pour mieux protéger,* rapport du sénat, juillet 2023.

Eyraud B. et Vidal-Naquet P. (2013), La vulnérabilité saisie par le droit, *Revue Justice Actualités*, n° 7, pp.3-10

Loiseau G. (2016), Regard sur la précarité sociale. Recueil Dalloz . p.1753

Mackaay E., (1979), Les notions floues en droit ou l'économie de l'imprécision, *Langages*, 12e année, n°53.

Ramadier A. et Goulet P., *Rapport d'information par la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance*, n°2110, Assemblée Nationale, 2019.

Roux-Demare F.X. (2019), La notion de vulnérabilité, approche juridique d'un concept polymorphe, *Les Cahiers de la Justice* (N°4), pages 619 à 630.

La déstigmatisation par le partage social d'émotion et l'empowerment : le cas du handisport

Sheila Matson-Barkat, Rennes School of Business

Petya Puncheva-Michelotti, Rennes School of Business

Clara Isobel Koetz, Rennes School of Business

Sophie Hennekam, Rennes School of Business

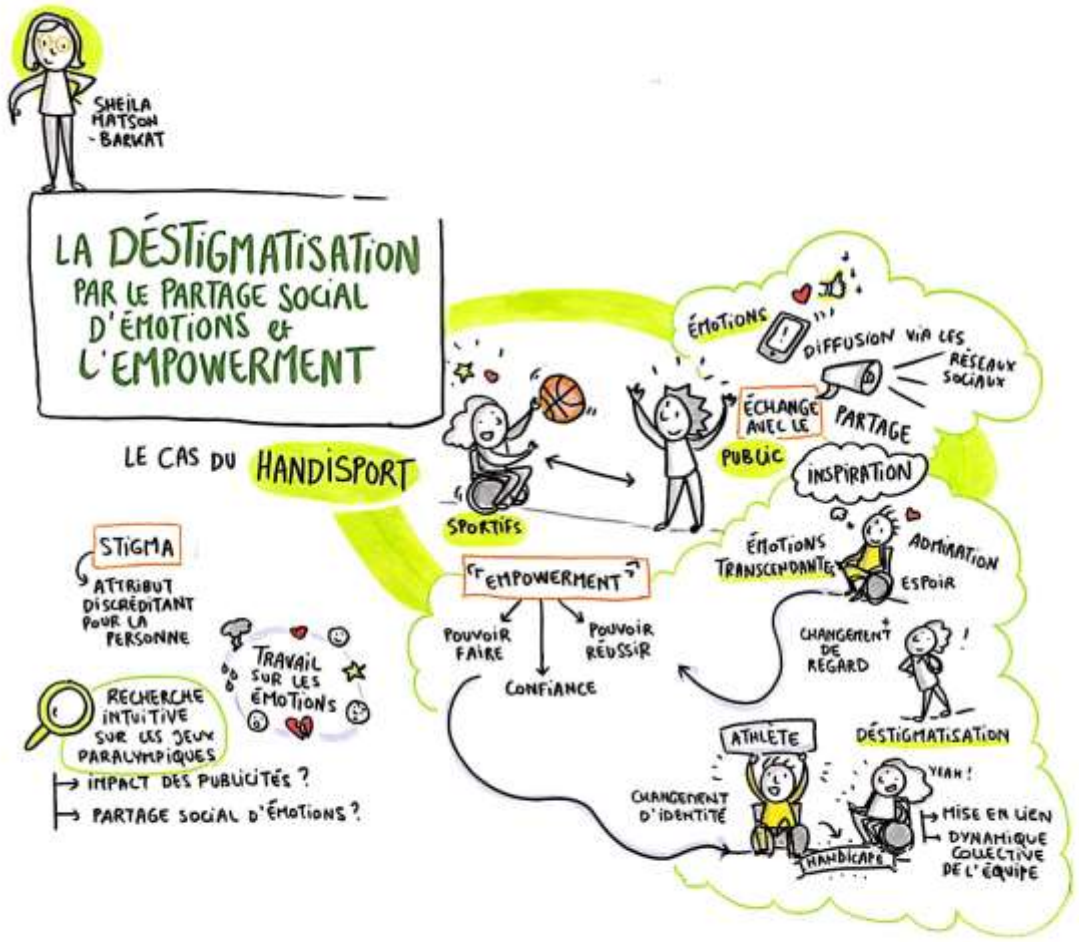

Notre recherche met en évidence l'échange émotionnel dans les expériences d'handisport. Au-delà de leurs propres émotions, les athlètes et spectateurs perçoivent des émotions des autres athlètes et spectateurs face à ces performances sportives. Cet échange émotionnel renforce la confiance en soi et l'autonomisation et crée un sentiment de proximité entre

participants et spectateurs. Ce nouveau sentiment de proximité contribue à déstigmatiser le handicap.

« Très fier de nos Paralympiques. Merci toujours ! » (Spectateur 35)

« Le sport montre qu'un est de retour dans le jeu. » (Alexandre)

« Nous pouvons faire du sport. Il s'agit d'oublier qu'il a été transplanté. C'est de ça qu'il s'agit. » (Bastien, athlète transplanté)

Eco-anxiété, solastalgie, dynatalgie… nouveaux mots pour des nouveaux maux : une exploration de l'infécondité volontaire dans la transition environnementale

Boris Collet, Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc

Hélène Gorge, Maître de conférences HDR, Université de Lille

Dans cette recherche, nous nous intéressons à de nouvelles formes de vulnérabilité (plus particulièrement émotionnelle) qui émergent face à la crise écologique. L'Anthropocène est l'ère « des émotions psychoterratiques négatives » dans laquelle les gens font l'expérience d'un nouvel état émotionnel face à un changement environnemental brutal (Albrecht, 2021). Pour tenter de nommer cette nouvelle réalité affective de l'Anthropocène, des néologismes tels que l''éco-anxiété', la 'solastalgie' ou la 'dynatalgie' ont été proposés : des nouveaux mots pour qualifier de nouveaux maux. A travers une étude des personnes *childfree,* ou « sans enfants par choix », nous étudions comment de nouvelles formes de vulnérabilité s'expriment face à la crise écologique, et explorons les transformations émotionnelles liées à ces changements environnementaux.

La solastalgie est un concept à vocation psycho-clinique forgé par le philosophe Glenn Albrecht en 2005 pour éclairer sur la détresse induite par les changements environnementaux (Albrecht, 2005 ; Albrecht et al., 2007) et pour aider à la compréhension de troubles mentaux liées à la relation à notre environnement naturel, la Terre. Albrecht définit la solastagie comme « l'expérience vécue d'un changement environnemental perçu négativement » (Albrecht, 2021, p. 200). En tant qu'affect, la solastalgie induit ainsi un sentiment d'impuissance et de manque de contrôle. Dans un article de 2019 intitulé « Ce mal du pays sans exil » le philosophe du vivant français Baptiste Morizot, avance son interprétation du concept de solastalgie. Il propose d'étendre le domaine de la solastalgie pour l'imaginer « comme la 'condition vivante' contemporaine, induite par des métamorphoses environnementales destinées à n'épargner personne, et qui sera donc probablement universelle dans quelques décennies » (p.169). La solastalgie traduit ainsi une forme de vulnérabilité émotionnelle et psychologique contemporaine face à la crise écologique. Morizot précise que la solastalgie « c'est avant tout un sentiment d'impuissance, bien qu'il soit métabolisé différemment par les populations, en fonction de leur lien à la terre, de leur niveau de vie, de leur vulnérabilité » (*ibid*., p.169). Il existe ainsi des lieux, des populations, des non-humains plus exposés et donc plus vulnérables que d'autres face aux transformations émotionnelles induites par les changements environnementaux.

L'éco-anxiété est liée à des craintes relatives à l'avenir mais ressenties dans le présent. Albrecht évoque une forme plus aigüe d'anxiété liée aux changements environnementaux à travers la notion de '*global dread*' que l'on pourrait traduire par 'appréhension globale' qu'il définit comme « l'anticipation d'un futur apocalyptique qui produit un mélange de terreur et de tristesse chez la personne qui souffre » pour les êtres qui existeront dans ce monde dégradé. Nous pouvons aussi évoquer le terme de dynatalgie développée par la philosophe belge Vincianne Despret dans un texte de fiction afin de définir une forme de nostalgie des possibles qui n'ont pu émerger, la mélancolie de ce qui aurait pu être mais ne sera pas. Contrairement à la solastalgie d'Albrecht, la dynatalgie est une nostalgie du futur (en opposition au passé).

Que nous apprend le développement récent de ces nouveaux mots et concepts ? Ces notions traduisent la nécessité d'explorer et de qualifier les nouvelles réalités affectives et émotionnelles auxquelles nous faisons face dans l'Anthropocène, et ainsi les nouvelles formes de vulnérabilité qui en découlent. S'intéresser à la temporalité de ces émotions permet de comprendre comment celles-ci influencent des choix de vie aussi important que le choix de faire un enfant ou non. En effet, la décision de faire un enfant ou pas s'inscrit dans un temps long, amenant à s'interroger sur l'avenir et les conditions de vie futures mais répond également à des émotions de l'instant elles-mêmes façonnées par des cadres socioculturels historiquement construits et hérités du passé. En somme, le choix d'avoir un enfant ou non s'inscrit dans une temporalité qui façonne les processus émotionnels.

Le choix de ne pas avoir d'enfant (ou l'infécondité volontaire) est devenu au cours des dernières décennies une réponse de plus en plus légitime et culturellement signifiante aux menaces environnementales de l'Anthropocène. Dans leur étude de 2021, Helm et al. (2021) rapportent que la raison la plus souvent invoquée par les individus pour ne pas avoir d'enfants est la précarité et la vulnérabilité environnementale face au futur incertain émanant des problèmes liés à la surpopulation et à la surconsommation. Une étude souvent citée et commentée est celle de Wynes et Nicholas parue en 2017 dans Environmental Letters dans laquelle les auteurs évaluent différentes actions individuelles possibles pour réduire son impact carbone : le fait d'avoir un enfant de moins est identifiépar les auteurs comme l'action ayant le plus d'impact.

Si les recherches existantes permettent d'objectiver certains aspects de l'infécondité volontaire, elles ne permettent pas d'apporter une compréhension de la nouvelle réalité affective et émotionnelle à laquelle font face les sans enfant par choix, ni des formes de vulnérabilité qui y sont associées. De nouveaux répertoires émotionnels poignent chez les personnes qui font le choix de ne pas avoir d'enfants, en grande partie pour des raisons liées à des changements environnementaux.

Références

Albrecht, G. (2005), 'Solastalgia'. A new concept in health and identity. *PAN: Philosophy Activism Nature*, 3, 41–55.

Albrecht, G. (2021), Les émotions de la Terre: Des nouveaux mots pour un nouveau monde. Les Liens Qui Libèrent.

Albrecht, G., Sartore, G.-M., Connor, L., Higginbotham, N., Freeman, S., Kelly, B., Stain, H., Tonna, A., et Pollard, G. (2007), Solastalgia: The Distress Caused by Environmental Change. *Australasian Psychiatry*, *15*(1_suppl), S95–S98. https://doi.org/10.1080/10398560701701288

Helm, S., Kemper, J. A., & White, S. K. (2021), No future, no kids–no kids, no future? *Population and Environment*, *43*(1), 108–129. https://doi.org/10.1007/s11111-021-00379-5

Morizot, B. (2019), Ce mal du pays sans exil. Les affects du mauvais temps qui vient. *Critique*, *860–861*, 166–181.

Reip, H., Burger, R., & Despret, V. (2022).,Wonderama. Éditions Macula.

Wynes, S., & Nicholas, K. A. (2017), The climate mitigation gap: Education and government recommendations miss the most effective individual actions. *Environmental Research Letters*, *12*(7), 074024. https://doi.org/10.1088/1748-9326/aa7541

Rencontre avec des acteurs de terrain luttant contre les vulnérabilités : l'équipe de Ess Cargo & Cie

Entretien réalisé et retranscrit par Julien Bouillé et Hélène Gorge

Illustrations : Margot Husson, ©Hewel

ESS Cargo & Cie est un tiers-lieu solidaire implanté sur le campus Villejean de l'Université Rennes 2. Il a vu le jour en 2020. Depuis, il propose aux étudiants et habitants du quartier tout un ensemble d'activités et d'espaces pour lutter contre la précarité économique et l'isolement social mais aussi pour agir en faveur de l'écologie. Au sein de ce projet, un groupe d'entraide participatif est né. Il vise à redonner confiance aux personnes vulnérables. Par-delà l'accompagnement des demandes d'aide, il s'agit surtout de faciliter l'émancipation de ces personnes. Rencontre avec Marie Beauduin, co-directrice d'ESS Cargo & Cie, et Hélène Delabie, chargée d'animation et de mobilisation du groupe d'entraide, pour évoquer la vulnérabilité sous toutes ses formes. Un regard de terrain mais pas seulement.

Julien Bouillé & Hélène Gorge : Bonjour et merci de nous recevoir. Pourriez-vous revenir, tout d'abord, sur les origines d'ESS Cargo & Cie ?

Marie Bauduin : C'est un projet qui prend sa source dans le monde académique, puisqu'il fut initialement porté par Béatrice Quenault, enseignante-chercheure en sciences économiques et chargée de mission développement durable à l'Université Rennes 2. Béatrice pilotait des défis inter-campus sur des enjeux de développement durable : des équipes d'étudiants, issus de formations et de champs disciplinaires différents, devaient réfléchir ensemble à des solutions organisationnelles autour du développement durable. Dans ce cadre, Rennes Métropole avait « commandité » la création d'une ressourcerie étudiante. Il s'agissait, via cette ressourcerie, de répondre à des impératifs écologiques mais aussi et surtout à des enjeux sociaux, comme la lutte contre la précarité étudiante.

Il a fallu trouver des locaux pour accueillir cette ressourcerie. A l'époque de cette recherche, les acteurs associatifs et les élus locaux pointaient un manque d'espace de *ressourcement* pour les habitants du quartier Villejean (ndlr : quartier rennais où se situe le campus principal de l'Université Rennes 2). Ainsi, ESS Cargo & Cie est-il rapidement devenu un projet de tiers-lieu, né de l'idée d'associer, en un même endroit, un espace de ressourcement et une ressourcerie.

JB & HG : Comment ce tiers-lieu s'est-il structuré ?

MB : Il y a eu tout d'abord un travail mené sur le design d'usage du site. Cette phase de structuration du projet a conduit à une réflexion sur le croisement physique des étudiants et des habitants au sein d'ESS Cargo. L'objectif était qu'ils s'approprient l'espace et, ce faisant, qu'ils co-construisent aussi le projet ESS Cargo, qu'ils le fassent vivre et s'y épanouissent.

La rencontre entre ces deux publics s'effectue aujourd'hui autour de points d'alimentation, d'espaces de co-travail, d'une cuisine partagée, d'un espace de convivialité, ou encore d'ateliers participatifs.

Il a fallu ensuite concevoir les modèles économique, juridique et de gouvernance de ce futur lieu. Il fallait s'appuyer sur des modèles susceptibles, premièrement, de garantir une part d'autonomie financière vis-à-vis de l'université, et deuxièmement, d'apporter quelque chose d'innovant au regard des structures sociales déjà présentes dans le quartier (associations caritatives, maison de quartier, centre social, etc.).

Dès le départ, nous avons misé sur un modèle de gouvernance partenarial et participatif. Il était en effet ressorti de nos échanges avec les habitants et les étudiants un souhait partagé : celui de s'investir dans une structure où ils disposeraient d'un réel pouvoir décisionnaire. Ils ne souhaitaient pas (ou plus) s'impliquer dans un projet porté par des institutions traditionnelles qui, de leur point de vue, se montrent souvent trop verticales dans leurs prises de décision.

JB & HG : Quelles sont les missions principales d'ESS Cargo & Cie ?

MB : Elles se fondent sur un quadruple constat originel. Premièrement, l'augmentation de la précarité, aussi bien au niveau du quartier que de l'université. Deuxièmement, l'accroissement des inégalités, dans l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat, au numérique, à l'alimentation de qualité, ou plus généralement, à des biens ou des services de première nécessité. Troisièmement l'urgence écologique, qu'il convient évidemment d'inclure dans tout projet de structure sociale et solidaire. Et enfin, quatrièmement, l'impérieux besoin de générer des liens sociaux entre étudiants et habitants afin d'effacer les frontières entre le monde universitaire et celui du quartier Villejean. Toute la philosophie d'ESS Cargo & Cie repose sur le souhait de formuler des réponses à ce quadruple constat. Les activités proposées au sein d'ESS Cargo & Cie, le mode de fonctionnement du tiers-lieu, ou encore les valeurs véhiculées par les parties prenantes du projet, s'inscrivent dans cette philosophie. Une des

missions principales d'ESS Cargo & Cie est d'aider les personnes confrontées à des situations de vulnérabilité économique, ressentant un isolement social et faisant l'objet de discriminations.

JB & HG : Justement, au sein d'ESS Cargo & Cie, il y a un groupe d'entraide. Quelle est sa vocation ?

MB : Les acteurs sociaux locaux ne sauraient couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les personnes du quartier en situation de vulnérabilité. Celles-ci, touchées par une précarité économique et un isolement social élevés, éprouvent des difficultés pour satisfaire des besoins simples de la vie quotidienne comme changer une ampoule, repriser un vêtement, monter un meuble ou remplir un formulaire administratif. La vocation du groupe d'entraide est de répondre à ces besoins individuels non-couverts, notamment par la mise en place de dynamiques coopératives et solidaires entre membres d'ESS Cargo & Cie.

JB & HG : Comment fonctionne concrètement ce groupe d'entraide ?

Hélène Delabie : il y a un système de monnaie-temps qui permet la réciprocité et l'équité dans les services rendus entre habitants ou entre étudiants. C'est un système d'équivalence en quelque sorte. Une heure de cours d'anglais équivaut à une heure de montage de meubles par exemple. L'esprit général du groupe est de mettre les compétences de chacun à égalité et, surtout, au service de toutes et tous.

Cette monnaie-temps permet également d'évaluer la dynamique des échanges. Pour moi qui suis chargée d'animation et de mobilisation, cela s'avère très utile. Je peux voir qui est en position de demande, ou au contraire, qui est plutôt force de proposition. Ainsi, je réajuste de temps en temps la dynamique coopérative en allant mobiliser des personnes inactives. Je vais les solliciter sur des temps collectifs. Généralement, ces personnes ne savent pas

comment aider, ni quelles compétences elles peuvent mettre à disposition de l'autre. Je tâche donc de les guider. Je leur dis qu'elles peuvent enseigner une recette de cuisine qu'elles affectionnent, qu'elles peuvent proposer une visite du quartier ou tout simplement qu'elles peuvent se rendre disponibles pour une partie de cartes.

Il est important de mentionner que ces échanges de services entre personnes s'opèrent de façon multi-réciproque : Caroline peut donner une heure de couture à Claudie, même si Claudie n'a rien qui puisse « intéresser » Caroline en retour.

Claudie va donc rendre l'heure de couture qu'elle a reçue en proposant un service à un ou une autre bénéficiaire du groupe d'entraide.

Somme toute, le groupe d'entraide, grâce à cette monnaie-temps, constitue une alternative économique pour les personnes vulnérables du quartier. Mais pas seulement : cela crée du lien social et cela offre un espace de confiance à ces personnes. Un espace au sein duquel ces personnes trouvent un appui pour s'émanciper. Or ceci n'est pas anodin tant nous observons qu'il y a parfois une gêne à demander de l'aide.

JB & HG : Effectivement, on sait bien que les « appels » à l'aide s'avèrent parfois délicats à formuler. Comment favoriser, selon vous, cette demande d'aide individuelle chez les personnes vulnérables ?

MB : Il y a tout un effort à mener autour de la création de confiance, ce sur quoi Hélène travaille – et qu'elle incarne ! - dans le cadre du groupe d'entraide. Il s'agit d'être des facilitatrices de solidarité. Il s'agit aussi de créer un contexte organisationnel propice à l'interconnaissance et à l'intermédiation entre toutes les parties prenantes.

Autre point d'importance : nous sommes attachés aux processus de conscientisation des enjeux sociaux par les personnes vulnérables, dans une logique d'éducation populaire. C'est un facteur-clé pour leur (re)donner confiance. Nous souhaitons que ces personnes se rendent compte d'un fait : en aucun cas, elles ne sont réductibles à des personnes « dans le besoin », comme on dit communément et un peu rapidement. Elles ont aussi des choses à offrir, à partager, que ce soit des expériences, des compétences pratiques, des connaissances, des envies, du temps ou de l'écoute. Savoir qu'elles peuvent répondre à la vulnérabilité d'autrui tend à faciliter, chez ces personnes, la demande d'aide pour elles-mêmes.

L'humain est central dans notre dispositif. Au fond, les échanges du groupe d'entraide pourraient parfaitement se nouer depuis une plateforme collaborative en ligne. Mais l'on voit bien que l'interconnaissance - que l'on génère par un contact direct et incarné - est déterminante dans la facilitation des demandes d'aide. Nous le pensons en tout cas.

HD : Pour compléter, je dirais que nous respectons un principe de souveraineté des personnes, c'est-à-dire que nous respectons autant la verbalisation que la non-verbalisation des besoins. En effet, les besoins que nous traitons sont exprimés par les personnes et non

pas ceux définis par nos représentations sociales. De plus, nous varions également les configurations d'échanges - par exemple discussions à deux, temps collectif, etc. Il m'arrive également de ne pas animer les temps collectifs du groupe d'entraide. Cela permet de faire émerger des envies ou des demandes d'aide qui n'auraient pas été formulées en ma présence. Enfin, nous sommes dans une posture d'écoute active permettant d'entendre les besoins qui sont parfois exprimés de manière subtile et non directe.

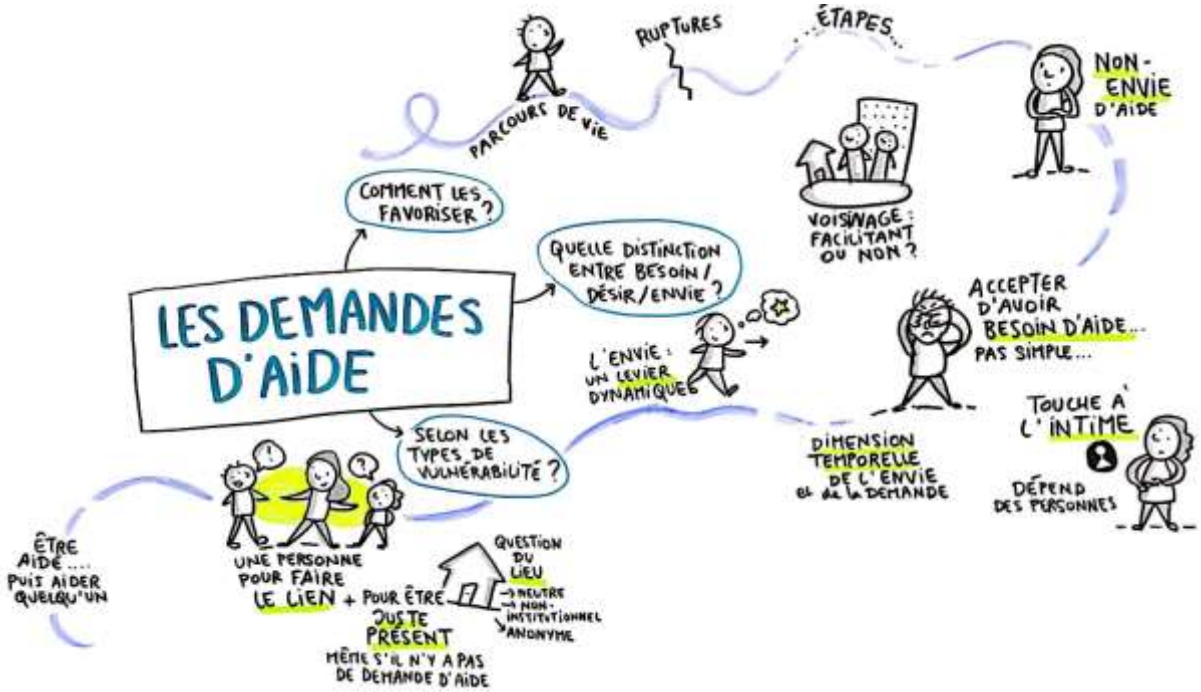

JB & HG : A quelles formes de vulnérabilité êtes-vous confrontées au sein du groupe d'entraide d'ESS Cargo & Cie ?

HD : Très clairement, l'isolement social est la forme de vulnérabilité que l'on relève le plus parmi les bénéficiaires du groupe d'entraide. Venir sur l'université, dans un tiers-lieu dynamique qui propose des rencontres et des activités, offre une bouffée d'oxygène relationnelle pour les habitants du quartier socialement isolés. Échanger avec les étudiants, c'est très stimulant pour eux.

MB : De la vulnérabilité liée à l'isolement social découle parfois une vulnérabilité psychologique. Laquelle traduit souvent une santé mentale elle-même fragilisée par la précarité économique de ces personnes. Cette vulnérabilité psychologique est aussi alimentée par les phénomènes d'exclusion et de discrimination dont sont victimes les étudiants et les habitants qui poussent la porte de notre tiers-lieu. On peut citer en outre des vulnérabilités relatives au numérique. Le manque de maîtrise technique des outils digitaux ou l'absence de

matériel informatique génèrent bel et bien une forme de vulnérabilité « numérique ». Et elle n'est pas si résiduelle que cela.

JB & HG : Quelle place accordez-vous à la compréhension des parcours de vie des personnes que vous aidez ? Dans quelle mesure cette compréhension est décisive dans l'accompagnement des personnes vulnérables ?

HD : La première règle est bien entendu de ne pas être dans le jugement de ces parcours de vie. On doit adopter une position d'écoute permanente et sincère. C'est important d'adhérer à cette éthique relationnelle. Il faut aussi s'astreindre à un devoir de discrétion vis-à-vis de ces parcours de vie – c'est une condition *sine qua non* à l'instauration du climat de confiance que nous évoquions précédemment. La seule entorse à ce principe de discrétion : que l'on soit autorisé, par la personne elle-même, à évoquer son parcours de vie. Il s'agit souvent de situations où notre accompagnement de l'individu vulnérable nécessite la révélation d'éléments personnels.

MB : Il y a deux principes importants que nous suivons. Le premier, défini par l'association, est de favoriser l'écoute de ces parcours de vie afin d'engager les personnes vulnérables sur la voie d'une émancipation progressive. Et le second - qui confine davantage à une valeur partagée par toute l'équipe d'ESS Cargo & Cie – réside dans l'équivalence des personnes. On est tous équivalent, quels que soient nos parcours de vie. Un enseignant-chercheur n'a pas plus de poids, ni plus de valeur dans la société, que quelqu'un ayant un parcours de migration par exemple. De la même manière, on a tous des ruptures, tous des accidents qui jalonnent notre existence. Le dire semble probablement trivial mais les gens qui viennent à ESS Cargo & Cie perçoivent bien ce principe d'équivalence. C'est de nature à les rassurer. On s'efforce d'incarner ce principe, nous, membres du groupe d'entraide. On a aussi essayé de le matérialiser à travers notre design d'espace et notre design d'usage.

JB & HG : Pouvez-vous nous parler des modes de gouvernance au sein d'ESS Cargo & Cie ?

MB : Au niveau structurel, il y a quatre collèges : les bénéficiaires, les membres de l'équipe, les partenaires, et enfin, l'enseignement et la recherche (représentant le monde universitaire et ses différentes composantes). Tous ces collèges sont présents à l'assemblée générale. Les bénéficiaires disposent de 40% des droits de vote lors de cette assemblée, les autres collèges 20%, ce qui garantit, de notre point de vue, une équité de pouvoir dans la prise de décision. Il y a aussi un conseil d'administration composé de 2 à 4 représentants de chaque collège, avec une vigilance sur la parité entre habitants et étudiants. Le conseil d'administration prend ses décisions au consentement – en cas de blocage, on applique la répartition des droits de vote en vigueur lors des AG.

Nous avons également conçu une gouvernance interne à l'équipe qui permet à chacun de prendre part aux décisions stratégiques. Et au sein de chaque projet, il y a vraiment l'ambition d'une forte co-construction. C'est le cas dans le groupe d'entraide où les réunions mensuelles sont l'occasion, pour les bénéficiaires, de formuler des propositions concrètes.

On fait un gros travail de remontée de terrain. On écoute avec attention les personnes dont les besoins risquent l'invisibilité car elles ne participent pas aux réunions ou aux AG. Elles ne se sentent pas à l'aise dans ses instances. Mais leur voix compte tout de même, principe d'équivalence oblige. Nous restons un collectif inclusif avant tout.

JB & HG : Vous allez parfois au-devant des citoyens et des personnes vulnérables. C'est l'esprit du dispositif d'éducation populaire dit de « porteur de parole » que vous avez récemment mobilisé à Villejean. En quoi cette démarche de porteur de parole consiste-t-elle ?

MB : Le point de départ de ce dispositif, ce sont deux questions que nous nous posions au sein d'ESS Cargo & Cie : 1/ comment aller à la rencontre de personnes potentiellement intéressées par le groupe d'entraide pour en être soit membre, soit bénéficiaire ?

Et 2/ comment implique-t-on le grand public sur les enjeux de précarité et de vulnérabilité ?

Il s'est donc agi d'interroger des personnes sur leurs visions de la réciprocité, de la vulnérabilité et de la demande d'aide. Nous souhaitions par ce biais confronter le modèle de groupe d'entraide que nous expérimentions à ESS Cargo & Cie aux représentations plus larges des habitants du quartier.

On a investi l'espace public – en l'occurrence le marché du quartier Villejean se tenant le vendredi matin – avec un stand et de grandes pancartes interpellant les passants. Nous en avions préparé toute une série, de la plus générale à la plus spécifique (ex : « *est-il facile de demander de l'aide* ? » ; « *un groupe d'entraide représenterait-il une solution pertinente à l'isolement social ?* »).

Nous avons collecté un nombre important de réponses auprès des habitants. On a pris note de leurs opinions, de leurs avis, de leurs suggestions. A la fin, on a choisi avec eux d'extraire une phrase saillante de leur discours, résumant en quelque sorte les échanges qu'on avait pu avoir. Au fur et à mesure, on ajoutait des panneaux à notre stand. Un panneau pour chaque phrase, une phrase par personne rencontrée.

JB & HG : Quel enseignement tirez-vous de cette approche empirique de « porteur de parole » ?

MB : Ce dispositif nous a permis de partir du point de vue des acteurs « ciblés », les habitants du quartier et les étudiants, pour penser le cadre que l'on propose à travers le groupe d'entraide. C'est un cadre que l'on a toujours voulu souple et modulable, à l'initiative de ses bénéficiaires. En définitive, nous concevons ce groupe d'entraide comme un espace ouvert, collaboratif, qui a pour finalité de faciliter l'émancipation et l'auto-détermination des personnes vulnérables. Ce dispositif de « porteur de parole » nous a confortés dans cette optique de pouvoir d'agir.